

Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 14 juin 2013

ECONOMIE

Soutien aux PME ardennaises

Le Conseil général accompagne les PME dans leurs projets d'investissements et, désormais, ceux des entreprises relevant du champ de l'économie sociale et solidaire. 11 PME (8 artisanales et 3 concernant le volet commerce, industrie et services) viennent de se voir attribuer des avances remboursables représentant un total de 170.300 €, pour la réalisation de 687.000 € d'investissements, accompagnés de la création de 20 emplois et le maintien de 5 autres.

Le Conseil général soutient le projet d'un entrepreneur qui souhaite développer, dans le Sedanais, une unité de production de granulés de bois, activité encore inexistante dans le département. Ce projet d'investissements s'accompagne de la création de 4 emplois au cours de cette année, qui devraient être suivis de 3 à 4 autres sur les 4 années d'exploitation suivantes. Le Conseil général apporte son soutien via une avance remboursable de 100.000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de l'indication géographique protégée (IGP) du Jambon Sec des Ardennes, une entreprise artisanale située dans le canton de Mézières-Est souhaite développer ses activités ; le Conseil général a décidé de l'aider en lui accordant une avance remboursable de 80.000 €.

Pour répondre à la nécessité, pour certaines entreprises, d'être accompagnées dans leurs efforts de développement et de diversification, l'Assemblée Départementale a décidé de mettre en place un régime d'aide au conseil stratégique. Le Conseil général vient ainsi d'accorder à une entreprise carolomacérienne une subvention de 4.930 €, ce qui représente 50% des dépenses éligibles hors taxes.

Le Conseil général aide aussi les entreprises qui participent à des manifestations commerciales extérieures à la région. 7 sociétés ont ainsi obtenu des subventions pour un montant total de 15.700 €.

Enfin, dans le cadre de son dispositif d'aide à l'embauche de personnes défavorisées ou handicapées, le Conseil général a accordé à deux entreprises des subventions de 3.000 €.

Cession d'un terrain du Parc d'activités départemental de Lumes

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) va acquérir un terrain de 4.000 m² situé sur le Parc d'activités départemental de Lumes. Elle compte y construire, notamment, les bureaux de son futur siège.

Soutien à l'artisanat ardennais

Le Conseil général soutient la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes afin de l'aider à poursuivre ses actions en faveur des entreprises artisanales. Promotion et soutien à l'emploi, accompagnement et suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises, actions en faveur des jeunes..., ce sont, en tout, près de 100.000 € de subventions qui ont été versés à la Chambre.

Subventions en agriculture

Le Conseil général soutient les manifestations agricoles qui se déroulent dans le département. Ainsi, 7.600 € de subventions ont été accordées aux organisateurs de la Foire Bio de Wadelincourt, du Concours d'animaux de boucherie au foirail de Rethel, et des animations agricoles concernant le cheval de trait ardennais.

Soutien aux apiculteurs ardennais

Les mauvaises conditions météorologiques de l'hiver 2011/2012 et du printemps 2012 ont fragilisé les colonies d'abeilles dans le département. A tel point qu'au printemps dernier, l'Etat reconnaissait le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les apiculteurs professionnels ardennais. En 2012, le Conseil général avait accordé au Syndicat l'Abeille Ardennaise de Sault les Rethel une aide de 14.000 € pour sauvegarder un maximum de ruches et assurer la pollinisation pour 2013. Aujourd'hui, pour pérenniser l'activité principale et l'emploi de 9 apiculteurs professionnels ardennais, le Conseil général leur apporte 72.785 € d'aides, sous formes de subventions ou d'avances remboursables.

SOLIDARITES

MDPH : rapport d'activité 2012

La Maison départementale des personnes handicapées exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle doit assurer à chacun un accès aux droits et prestations en conjuguant simplicité, proximité, efficacité et équité.

En terme de flux, l'année 2012 enregistre une augmentation du nombre de personnes ayant déposé une demande (+ 4 %), plus marquée pour le public adultes (+ 4,4 %) que pour le public "enfant" (+ 2,9 %). Logiquement, le nombre de demandes déposées s'accroît aussi (+ 8,3 %).

Malgré ce contexte, le délai moyen de traitement est, lui, en baisse (4,2 mois contre 5 mois en 2011), confirmant ainsi la tendance constatée lors des exercices précédents et la continuité du travail engagé par l'ensemble des équipes de la structure, afin de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

Soutien à l'AR EN AM

Située à Warcq, l'AR EN AM est une association qui s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Dans le respect des valeurs du développement durable, elle propose ses services, parmi lesquels un garage solidaire, la location de vélos, ou la collecte d'huiles alimentaires pour leur valorisation en combustible.

Actuellement, la trésorerie de l'association se trouve fragilisée. A plusieurs reprises, le Conseil général lui avait apporté son soutien. Dans le cadre de l'exercice de ses activités et la consolidation de ses investissements, il vient à nouveau de lui accorder une avance remboursable de 8.000 €.

Le Conseil général solidaire avec les associations

Dans le cadre de son action volontaire en faveur des structures à caractère social, le Conseil général a voté l'octroi de subventions à 5 associations pour leur fonctionnement : l'association Solicœur, basée à Charleville-Mézières et qui apporte une aide alimentaire à des publics en difficulté, l'épicerie solidaire E.S.C.A.L.E., située à Sedan, l'association Initiales, située dans la Haute-Marne et qui a pour but d'aider les personnes rencontrant des difficultés d'insertion, SOS Amitié Ardennes, située à Charleville-Mézières, ainsi que l'association Noël Ardennais des Privés d'Emploi les plus démunis, qui organise sa fête de Noël.

Ces aides du Conseil général représentent un montant de 147.180 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Partenariat entre le Conseil général et les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse

Depuis le début de l'année, les Agences de l'Eau mettent en œuvre leur 10^e Programme d'intervention pour la période 2013-2018. A ce titre, les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie souhaitent nouer un partenariat afin de coordonner l'ensemble des actions pour une meilleure gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a décidé de reconduire son dispositif dit de Solidarité Urbain-Rural ; en concertation avec le Conseil général, cette dernière attribue, sur le territoire ardennais, des aides financières aux collectivités rurales qui entreprennent des opérations d'assainissement et d'alimentation en eau potable. 5 dossiers concernant 3 communes vont ainsi bénéficier du dispositif Solidarité Urbain-Rural, avec, notamment, une participation du Conseil général à hauteur de 271.445 €.

Action volontaire en faveur du logement

Le Conseil général apporte son soutien aux bailleurs réalisant des travaux de démolition, de construction et d'acquisition/réhabilitation de logements locatifs sociaux. La Maison Ardennaise vient ainsi de se voir attribuer une subvention de 9.800 € pour la construction de 4 logements à Mouzon.

Aménagement de la RD7 à Haybes

Le Conseil général accompagne les communes dans leur projet d'aménagement le long des routes départementales, lorsque l'état de dégradation de la chaussée le justifie. La réfection des chaussées des routes départementales en traverse d'agglomération s'effectue ainsi en concomitance avec les communes qui aménagent les trottoirs et dépendances. C'est le cas à Haybes, où la municipalité a lancé des travaux d'aménagement le long de la RD7. Le Conseil général participera à hauteur de 21.400 €.

EDUCATION

Subventions aux structures ayant trait à l'éducation

L'association ACCUSTICA a pour but de mettre en réseau les acteurs régionaux de la culture scientifique, technique et industrielle. Depuis 2006, c'est elle qui organise la Fête de la Science, manifestation conviviale et gratuite qui s'adresse à tous les publics et propose des activités variées et ludiques. Le Conseil général soutient ACCUSTICA pour l'organisation de la Fête de la Science dans le département grâce à une subvention de 1.000 €.

Depuis sa création en 2002, l'association Mananara a pour projet le soutien de l'enseignement primaire à Madagascar. Concrètement, il s'agit de former à la langue française des instituteurs dépendant d'associations de parents d'élèves qui ont l'obligation de dispenser les cours en français. Cette formation doit permettre de résorber les inégalités d'accès à un enseignement de qualité constatées entre les grandes villes et la brousse de Mananara. L'association Mananara est soutenue par le Conseil général à hauteur de 900 €.

Aide au pôle scolaire d'Auvillers les Forges

L'augmentation des effectifs au pôle scolaire d'Auvillers les Forges nécessite une extension de la restauration scolaire ainsi que du bloc sanitaire. Dans le cadre de sa politique d'aide à la constitution de pôles scolaires intercommunaux, le Conseil général a décidé d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Signy Le Petit une subvention de 40.376 €.

15.000 € en faveur des opérations « École ouverte »

Pour 2013, le Conseil général a choisi de poursuivre l'action qu'il mène depuis 1998 en faveur des opérations « École ouverte ». Organisées par certains collèges du département, elles consistent à proposer, en dehors des périodes scolaires, aux jeunes ne partant pas en vacances, un programme d'activités éducatives et sportives mais également un programme de renforcement du niveau scolaire des élèves. Le Conseil général a donc décidé de soutenir ces opérations en attribuant une subvention de 15.000 €, répartie entre 5 collèges de Charleville-Mézières (Rouget de Lisle et Salengro), de Fumay (Les Aurains), de Revin (George Sand) et de Sedan (Le Lac).

Le Conseil général soutient le programme « Éclair »

Le programme « Éclair » (Ecoles, Collèges, et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) prévoit des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines à organiser au sein de chaque établissement scolaire. En soutien à ce programme, le Conseil général a donc attribué aux collèges Le Lac à Sedan et George Sand à Revin une subvention de 7.000 € chacun au titre de l'année scolaire 2012-201

CULTURE

Commémorations de la Grande Guerre dans les Ardennes

Le Conseil général occupera une place prépondérante dans le cadre des commémorations de la Grande guerre qui se dérouleront dans le département en 2014. Il sera à la fois porteur de projets (coordination d'un ouvrage et d'un colloque scientifique, réalisation d'une expo photos...) et soutien à la réalisation d'événements. L'objectif est de privilégier un programme départemental organisé autour de projets structurants qui ont l'ambition d'un label national et une multitude d'actions d'ampleur plus locale.

A ce jour, une trentaine de dossiers, comportant une centaine de manifestations, ont été transmis au Comité départemental du Centenaire. Les projets les plus structurants et les plus innovants ont été sélectionnés pour être transmis à la Mission de Centenaire qui étudiera la possibilité de leur attribuer le label national du Centenaire.

Soutien aux associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire

En 2013, le Conseil général poursuit son action volontaire en direction des associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire qui agissent au niveau local ou ayant un rayonnement départemental. 22 d'entre elles se partagent 15.442 € de subventions.

Maison de la Culture et des Loisirs

La Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières projette de transférer la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Gambetta dans l'ancien bâtiment dortoir du collège Rimbaud. Depuis plusieurs années, la MJC souhaite disposer de locaux plus vastes, afin d'être en mesure de répondre aux problèmes d'organisation et de développement de la soixantaine d'activités qu'elle propose à ses 1.200 adhérents en provenance de tout le département.

Des travaux d'aménagement et de remise aux normes doivent être effectués dans l'ancien dortoir du collège. L'opération a été chiffrée à 2,8 M€ ; le Conseil général a donné son accord de principe au financement de ce projet et s'est engagé à hauteur de 600.000 € pour trois ans.

PATRIMOINE

Réfection de la Chapelle et du Couvent des Cordeliers de La Cassine

Situé sur la commune de Vendresse, l'ensemble architectural de La Cassine est composé d'une chapelle et de trois ailes dessinant une cour fermée. Construit en 1579, il est représentatif de l'architecture religieuse de cette période. C'est pourquoi il a été inscrit au titre des Monuments Historiques en 1930.

Des travaux doivent être menés pour protéger ce patrimoine immobilier et historique. En tant que propriétaire, le Conseil général est responsable de son entretien. L'ensemble des travaux et études est estimé à 682.600 €. Le site étant inscrit au titre des Monuments Historiques, les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. C'est pourquoi la Commission Permanente a décidé de solliciter auprès d'elle les subventions d'un montant maximum pour l'ensemble des travaux de réfection.

SPORT

Aides aux formations BAFA, BAFD et BNSSA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est le diplôme requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs et en centres de vacances ; le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est nécessaire pour l'encadrement de ces centres ; tandis que le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est obligatoire pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs ou piscines.

Le Conseil général a volontairement décidé d'apporter son soutien aux Ardennais qui souhaitent suivre l'une de ces formations ; il a ainsi décidé d'octroyer des aides à 15 jeunes pour un montant total de 1.590 €.

Soutien au sport scolaire UNSS...

Le Conseil général a décidé de maintenir son soutien aux associations sportives des collèges, au Comité départemental UNSS et à l'association sportive de l'antenne de l'IUFM pour leur fonctionnement 2013. L'ensemble de ces structures se partagent 24.342 € de subventions.

... et aux associations sportives et comités départementaux

Le Conseil général mène volontairement une politique de soutien au sport de masse. Cela passe notamment par l'aide au fonctionnement des associations sportives et comités départementaux. 39 d'entre eux viennent ainsi de se voir attribuer près de 16.000 € de subventions.

Par ailleurs, 24 associations se partagent 13.700 € de subventions afin de les soutenir dans l'organisation de différentes manifestations sportives.